

## La transformation d'une SARL en SAS

### Description

La transformation d'une Société à responsabilité limitée ([SARL](#)) en Société par actions simplifiée ([SAS](#)) nécessite de respecter une procédure précise.

Cette transformation peut présenter de nombreux avantages, notamment lorsque la société souhaite bénéficier d'une plus large liberté dans son organisation.

[Transformer ma SARL en SAS en ligne](#)

## Quels sont les avantages de la transformation d'une SARL en SAS ?

La transformation de la SARL en SAS peut présenter de nombreux avantages. En effet, elle peut présenter des intérêts concernant l'organisation de la société, la cession des titres sociaux ou le régime de la sécurité sociale.

### L'organisation de la société

La SARL bénéficie d'une certaine **souplesse** dans son organisation. Cependant, contrairement à la SAS, elle peut être limitée sur certains points :

- le nombre d'associés : contrairement à la SAS où le nombre d'associés peut être illimité, la SARL ne peut avoir plus de 100 associés.
- le dirigeant personne morale : l'[article L 223-18 du code de commerce](#) pose l'interdiction pour une SARL de désigner une personne morale comme dirigeant de la société. Tel n'est pas le cas pour une SAS.

De plus, le fonctionnement d'une SAS est réglementé par ses statuts. Cela permet notamment de créer différents organes au sein de la société et de déterminer son objet social.

### La cession des titres sociaux

La SAS et la SARL ne sont pas soumises à la même réglementation concernant la

cession des titres sociaux :

- SARL : l'agrément de l'acquéreur est obligatoire s'il s'agit d'un tiers;
- SAS : l'agrément de l'acquéreur n'est pas nécessaire sauf si les statuts le prévoient.

Avec la transformation de la SARL en SAS, la [cession des parts sociales](#) devient la cession d'actions. Cela a principalement une conséquence sur le régime fiscal de la cession des titres car la cession d'action bénéficie de droits d'enregistrement **plus avantageux** que la cession de parts sociales.

**Bon à savoir** : il est également possible d'émettre des actions de préférence dans une SAS contrairement à une SARL. Cela octroie aux associés des bénéfices et des prérogatives dont ne bénéficient pas les autres associés.

## Le régime de la sécurité sociale du dirigeant

Le régime de la sécurité sociale peut être plus avantageux notamment pour le **gérant non majoritaire** d'une SARL. En effet, celui-ci est affilié à la sécurité sociale des travailleurs indépendants contrairement au gérant non majoritaire qui bénéficie du régime des salariés.

Au sein de la SAS, le dirigeant est affilié au **régime de la sécurité sociale des salariés**. Il dispose donc de tous les avantages liés à ce régime tel que l'assujettissement au régime de retraite des salariés.

**A noter**: Si vous effectuez un changement de société d'une SARL à une SAS, la responsabilité des associés demeure toujours limitée à leurs apports et il est toujours exigé un capital social minimum.

Voici un article détaillé sur les avantages et les inconvénients de la [SARL et de la SAS](#).

## Quelles sont les démarches à accomplir afin de transformer une SARL en SAS?

Afin de transformer une SARL en SAS, il convient d'accomplir des démarches préalables avant de voter ladite transformation, de modifier les statuts et de publier la transformation dans un support d'annonces légales.

## La désignation d'un commissaire à la transformation est-elle

---

## obligatoire ?

Selon l'[article L 224-3 du code de commerce](#) , la nomination d'un commissaire à la transformation est nécessaire lorsque la **SARL n'est pas dotée d'un commissaire aux comptes**. Ce commissaire à la transformation a pour rôle d'établir un rapport sur la valeur des bien composant l'actif social et sur la situation de la société.

Ainsi, si la société ne dispose pas d'un commissaire aux comptes, les dirigeants doivent choisir un commissaire à la transformation. Ils peuvent le faire soit à l'**unanimité des voix des associés** soit, en l'absence d'unanimité, par décision de justice à la demande des dirigeants sociaux ou de l'un d'eux.

## L'établissement des rapports préalables

La loi requiert l'**établissement de 2 rapports** pour procéder à la [transformation d'entreprise](#). Ceux-ci doivent être effectués par un commissaire à la transformation ou par un commissaire aux comptes.

Avant d'établir les rapports, les apports formant le capital social de la SARL doivent être libérés à hauteur de la moitié de la valeur nominale.

Pour la transformation d'une SARL, l'[article L 223-43 du code commerce](#) requiert qu'un commissaire aux comptes soit tenue d'établir 2 rapports :

- sur la valeur des biens et les avantages particuliers ; et
- sur la situation de la société.

Ces rapports doivent être communiqués **8 jours** avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la transformation de la SARL.

## La prise de décision de la transformation

La décision de transformer la SARL en SAS doit être prise en **assemblée générale extraordinaire** et a des conséquences sur les statuts.

## La prise de décision en AGE

Le changement de la SARL en SAS doit impérativement être décidé à l'**unanimité des associés**. L'unanimité correspond à l'**intégralité** des associés et non pas seulement aux associés présents ou représentés à l'assemblée générale.

**Bon à savoir** : Lorsque la société dispose d'un [CSE](#), il est nécessaire de le prévenir de la volonté de transformation de la SARL et ce avant qu'elle soit décidée en assemblée générale.

Une fois la décision prise, un **PV d'assemblée générale** doit être établi prenant acte de la transformation. Celui-ci doit par la suite être enregistré auprès de la recette des impôts.

## La modification des statuts

L'assemblée générale doit également **adopter les nouveaux statuts** de la SAS. Les associés doivent ainsi établir le nouveau mode de fonctionnement de la société. La transformation met également fin aux fonctions du gérant de la SARL.

Ainsi, un [président de SAS](#) devra être désigné et de nouveaux organes de direction pourront également être créés. Cependant, il est fréquent que l'ancien gérant de la SARL devienne le président de la SAS.

Lors de la modification des statuts, il est donc important de penser à modifier:

- la forme de la société ;
- la gérance, les organes et les modalités de prise de décisions pour la société ;
- Intégrer les nouvelles règles créées, le cas échéant ;
- remplacer tous les termes afférents à la SARL par ceux concernant la SAS ;
- Etc.

**Zoom** : la création d'une société nécessite l'accomplissement formalités juridiques complexes. Afin de vous aider dans vos démarches, LegalPlace se propose d'effectuer pour vous l'ensemble des formalités requises en vue de [créer votre SAS en ligne](#). Il suffit de répondre à un formulaire rapide, puis de transmettre les justificatifs requis. Nos formalistes s'occupent de tout, traitent votre dossier en moins de 48h et sont disponibles pour répondre à toutes vos questions.

## La publication dans un support d'annonces légales

La publication au support d'annonces légales est une étape nécessaire pour le processus de transformation. Comme toute publication, elle permet d'**informer les tiers** du changement de la SARL en SAS.

Selon l'[article R 210-9 du code de commerce](#), la publication doit contenir les éléments suivants :

- la [dénomination sociale](#) ;
- la forme de la société ;
- le montant du capital social ;
- l'adresse du [siège social](#) de la société ;
- le numéro SIREN ;
- l'indication des modifications intervenues : la mention nouvelle doit ainsi être indiquée à côté de l'ancienne mention.

Une fois la publication effectuée, une **attestation de parution** de l'avis de modification est délivrée.

## La transmission des pièces justificatives en ligne

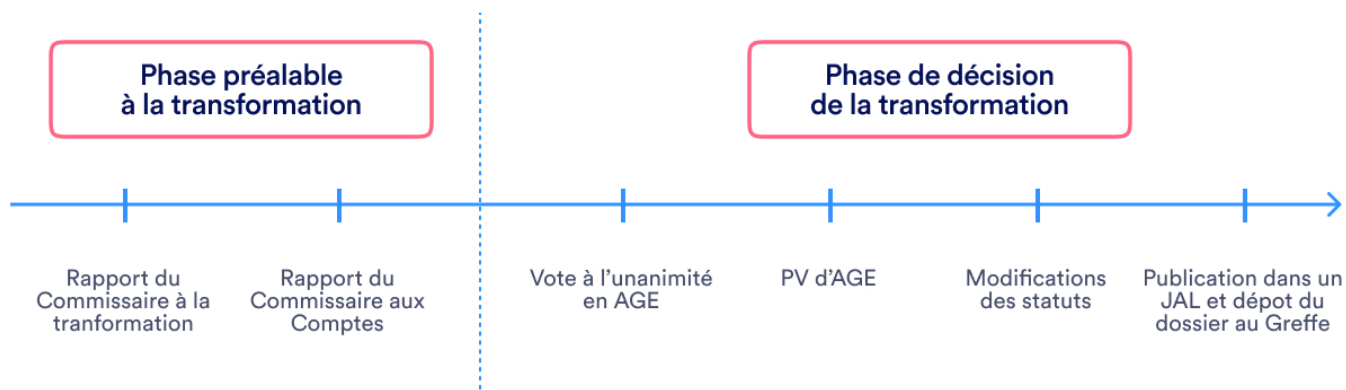
Afin que la modification de la société soit enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés (RCS), il est impératif de constituer un dossier et de transmettre les pièces justificatives au format numérique sur le site de l'INPI.

Plusieurs pièces justificatives doivent être jointes au dossier :

- le [PV d'assemblée générale](#) établissant la transformation ;
- les statuts mis à jour ;
- une copie de l'attestation de parution dans un support d'annonces légales ;
- une copie du récépissé du dépôt du rapport du commissaire à la transformation aux greffes.

**Bon à savoir** : si le président de la SAS n'est pas le gérant, il devra alors fournir son document d'identité ainsi qu'une attestation de non condamnation et de filiation.

## Les démarches pour transformer une SARL en SAS



LegalPlace.

## Quels sont les effets de la transformation d'une SARL en SAS ?

La modification de la SARL en SAS implique plusieurs conséquences notamment juridiques, fiscales et sociales.

### Les effets juridiques

Le changement de la SARL en SAS n'a pas de conséquence sur sa personnalité juridique. En effet, une transformation n'équivaut pas à une dissolution de la société. Ainsi, celle-ci conserve sa **personnalité juridique** et tous les contrats effectués avant la transformation sont maintenus (sauf clause contraire).

Toutefois, la SARL transformée en SAS va pouvoir bénéficier des nombreux avantages offerts par celle-ci, à commencer par la **liberté statutaire**. Ainsi, les associés disposent d'une plus grande liberté dans le mode de fonctionnement de la société.

### Les effets fiscaux

La SAS et la SARL sont toutes les deux soumises de fait à l'impôt sur les sociétés.

Elles peuvent cependant opter pour le régime fiscal de l'impôt sur le revenu.

A la suite du changement de la SARL en SAS, les associés disposent de deux options :

- maintenir le régime fiscal antérieur : cela n'aura alors aucune conséquence sur la fiscalité de la société
- changer de régime fiscal : les bénéfices réalisés et les plus-values latentes seront alors immédiatement imposables.

Par ailleurs, la transformation a également un impact sur l'**imposition des cessions d'actions**. En effet, les droits d'enregistrement ne sont pas les mêmes selon que la société est une SARL ou une SAS :

- cession de parts sociales d'une SARL : droit d'enregistrement de 3%
- cession d'actions d'une SAS : droit d'enregistrement de 0,1%

**Bon à savoir** : les dividendes, comme tous les revenus de capitaux mobiliers, sont soumis depuis 2018 au prélèvement forfaitaire unique (PFU) à hauteur de 30%. Pour le gérant d'une SARL, la cotisation sociale sur les dividendes s'élève à 45%. Pour une SAS, il n'y a plus de cotisations sociales à ce titre.

## Les effets sociaux

Enfin, la transformation d'une SARL en SAS engendre des conséquences sur le **régime social du gérant**.

En effet, le gérant majoritaire d'une SARL est affilié au régime social des travailleurs indépendants. S'il devient gérant d'une SAS, alors il est affilié au **régime général de sécurité sociale**, avantageux notamment pour les cotisations en vue de la retraite.

## Quel est le coût de la transformation de la SARL en SAS?

Avant de commencer une procédure de transformation d'une SARL en SAS, il faut garder à l'esprit le coût de celle-ci.

En moyenne, à Paris, le coût s'élève aux **alentours de 213€**, répartis comme suit:

- coût de dépôts d'actes: environ 14€
- émoluments du greffe (HT): environ 64€

- TVA: environ 13€
- INPI: environ 6€
- BODACC: environ 116€

A lire aussi : [Formalités création SARL](#)

## FAQ

### Comment transformer une SARL en SAS ?

Il est nécessaire d'accomplir plusieurs démarches afin de pouvoir transformer une SARL en SAS. Ainsi, un rapport sur la situation de la société doit être établi et une publication de la modification de la forme de la société doit être effectuée dans un support d'annonces légales.

### Quelles sont les pièces justificatives à fournir pour transformer une SARL en SAS ?

Plusieurs pièces sont à fournir telles que l'attestation de parution dans un support d'annonces légales, le PV d'assemblée générale ou encore une copie des statuts mis à jour.

### Quels sont les avantages de la transformation d'une SARL en SAS ?

Il peut être avantageux de transformer une SARL en SAS car celle-ci dispose d'une plus grande liberté dans son organisation. Elle bénéficie également de droits d'enregistrement plus faibles en cas de cession de titres sociaux.